

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

DELIBERATIONS

Subvention à la Fédération Départementale Familles Rurales- Familles Rurales association du territoire Ardenne Métropole pour le centre aéré 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de la Fédération Départementale Familles Rurales- Familles Rurales association du territoire Ardenne Métropole, relative à l'organisation du centre aéré 2019 sur la commune, d'un montant de 2 790, 58 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité (moins une abstention) de verser une subvention à la Fédération Départementale Familles Rurales- Familles Rurales association du territoire Ardenne Métropole d'un montant de 2 790, 58 €.

Acceptation d'un chèque

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du don de l'Amicale philatélique et cartophile sedanaise d'un montant de 100, 00 €. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce chèque de 100, 00 €.

Acceptation d'un chèque

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un chèque reçu d'AREAS DOMMAGES relatif à une indemnité de sinistre d'un montant de 538, 05 €. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce chèque d'un montant de 538, 05 €.

Aménagement d'un columbarium et de son accès dans le cimetière de Glaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que des travaux d'aménagement du columbarium et de son accès soient réalisés dans le cimetière de Glaire. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les travaux énumérés ci- dessus soient réalisés.

Mise en location d'une salle sise dans l'immeuble Place de la Mairie

Monsieur le Maire propose de louer une salle sise dans l'immeuble Place de la Mairie dont la commune est propriétaire à une hypnothérapeute. Il propose de fixer le loyer à 250, 00 € charges comprises. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal accepte à la majorité (1 abstention) de louer cette pièce et de fixer le loyer à 250, 00 €. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de faire établir un bail et pour signer tous les documents afférents à ce dossier. Les frais de bail seront à la charge du locataire.

Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au BP 2019, selon la répartition suivante :

Chapitre 20 :	10 000,00 €
202	3 000,00 €
2031	4 000,00 €
2051	3 000,00 €
Chapitre 21 :	12 350,00 €
21318	6 100,00 €
21578	1 500,00 €
2158	1 500,00 €
2183	1 500,00 €
2188	1 750,00 €
Chapitre 23 :	102 500,00 €
2313	97 500,00 €
2315	5 000,00 €
Total :	124 850, 00 €

DIVERS

Projet du pôle de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des échanges qu'il a pu avoir avec le cabinet IDONEIS, maître d'œuvre dans le cadre du projet du pôle de santé. D'après les derniers éléments, l'ancien projet, qui consistait à aménager la grange, serait plus onéreux que de remettre aux normes le cabinet des kinésithérapeutes, de créer des logements au premier étage de ce même bâtiment qui comprend également la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'accueil de différents praticiens. Après avoir échangé sur ce sujet, le conseil municipal souhaite poursuivre les études sur le nouveau projet décrit ci- dessus.